



Exercice - Énoncé 12C.9

Décision court terme

Fabrication Gougounes Itée (FGL) est l'unique fabricant de *gougounes* au Canada. La société peut fabriquer 100 000 unités par an. À l'heure actuelle, elle produit et vend un total de 80 000 unités, ce qui sature le marché canadien. Ce volume est constant depuis cinq ans et il est fort probable que la demande au Canada demeure au niveau actuel dans un proche avenir. Le prix de vente de 10 \$ la *gougoune* n'a pas changé en cinq ans.

Pour son contrôle, la société utilise des budgets variables et calcule les écarts.

Avec l'expérience, FGL a observé que les frais généraux de fabrication variables sont reliés aux heures de main-d'œuvre directe.

La société estime que ses coûts de production pour un volume d'activité de 80 000 unités s'établissent comme suit :

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|-------------|
| Matières premières | 1,5 kg à 1,00 \$ par kg | 1,50 \$ |
| Main-d'œuvre directe | 0,1 heure à 10,00 \$ l'heure | 1,00 |
| Frais généraux de fabrication | | |
| - variables | 0,1 heure à 15,00 \$ l'heure | 1,50 |
| - fixes | 0,1 heure à 35,00 \$ l'heure | <u>3,50</u> |
| | | 7,50 \$ |

Par ailleurs, les frais de vente variables sont évalués à 0,80 \$ l'unité, la moitié étant des frais de livraison, et les frais de vente et d'administration fixes annuels à 56 000 \$.

Le segment significatif de l'entreprise se situe entre 65 000 et 100 000 unités fabriquées et vendues.

Les employés actuels de la société peuvent produire sans difficulté 10 000 unités supplémentaires. Au-delà de cette production, FGL doit payer à ses employés une prime pour temps supplémentaire de 2,50 \$ l'heure. On a observé que les employés sont moins productifs quand ils travaillent en surtemps et le temps de fabrication augmente alors de 10 % pour ces unités.

Par contre, si FGL commande plus de 135 000 kg de matières premières à son fournisseur au cours d'une année, celui-ci consent à charger seulement 0,96 \$ pour tout kilogramme de matière première acheté chez lui.

Exercice - Énoncé 12C.9 (suite)

Travail pratique :

Partie A

FGL est en train de planifier ses activités pour le prochain exercice. La chaîne Grands magasins canadiens (GMC) vient de commander 10 000 *gougounes* pour la première fois et a offert de payer 91 000 \$ pour les 10 000 unités. La direction de FGL est consciente du fait que la présence de son produit dans les magasins de la chaîne risque de stimuler la demande totale des *gougounes* au Canada.

Si l'on suppose que la demande totale, incluant les unités achetées par GMC, restera stable au Canada par suite de la présence du produit dans la chaîne GMC et que l'offre de la chaîne est acceptée, quelle sera la variation du bénéfice de FGL?

Partie B

Pendant qu'elle étudiait l'offre présentée par la chaîne GMC, la société a reçu deux offres à prendre ou à laisser. Ces deux offres doivent être étudiées sans tenir compte de la partie A.

- Les importations guatémaltèques du Guatemala ont offert un prix de 8,70 \$ par unité pour 10 000 unités l'an prochain, les frais de livraison étant à la charge de l'acheteur.
- La Société nationale d'importation de Chine a offert un prix de 6,50 \$ par unité pour 25 000 unités l'an prochain, les frais de livraison étant à la charge de l'acheteur.

Ni l'une ni l'autre des offres n'entraîneront d'augmentation dans les frais généraux fixes ou les frais d'administration de FGL. FGL est toujours limitée à 100 000 unités de production et ne peut donc accepter qu'une seule offre.

- a) De combien l'acceptation de l'offre guatémaltèque seule modifiera-t-elle le bénéfice de FGL ?
- b) De combien l'offre chinoise seule modifiera-t-elle le bénéfice de FGL ?

Source: Service de l'enseignement des sciences comptables de HEC Montréal